



Administrateur 31 07 2007

Suisse : La tentative pilote du déploiement du WiMax stoppée juridiquement.



Dans la lutte contre une nouvelle contamination électromagnétique supplémentaire de l'espace aérien Suisse, Gigahertz vient juste d'obtenir un jugement porteur.

Un vrai feu d'artifice pour le premier août (fête nationale suisse).

par Hans-U. Jakob.

Le pays devait être équipé de 120 émetteurs de la nouvelle technologie WiMax – c'est à dire environ 360 antennes relais supplémentaires. Tout cela pour aussi permettre l'accès à Internet sans fil dans les secteurs éloignés, dit "Sennhütten-Internet".

De cette façon, la Swisscom voulait envoyer des nouveaux rayonnements dans tout l'air des Alpes au lieu de réaliser de vastes travaux d'équipement à posteriori pour de larges transferts numériques par son réseau câblé. Chaque station de base aurait dû couvrir au moins 330 kilomètres carrés. Pour éviter ces longs investissements, ainsi qu'à leurs concurrents, ce vaste plan économique national reste actuellement voué à l'échec. Une installation d'essai a été réalisée à Boltigen dans le Simmenthal dont la puissance d'émission est

officiellement sur le papier sous 6 watts de puissance ERP. Cela parce que des installations sous 6 watts ERP n'exigent pas de procédure d'autorisation publique d'exploitations conformément à la réglementation. Le problème étant maintenant qu'avec moins de 6 Watts ERP nous sommes loin de couvrir les 330 kilomètres carrés prévus initialement.

Néanmoins ce jugement n'empêche donc pas les sites de base d'antennes relais WiMax qui sont sous une émission de 6 Watts de puissance.

Gigahertz qui est contre cette expérience pilote à Boltigen dans le Simmenthal a déposé une plainte concernant le permis de construction. Il est évident que si cette installation voyait le jour, on aurait un précédent et tous les exploitants risqueraient à l'avenir de limiter la puissance d'émission à moins de 6 watts ERP afin de pouvoir réaliser leurs 120 stations de bases émettrices avec un simple formulaire de déclaration. Il est donc nécessaire d'agir pour en finir !

Les organisations n'ont pas encore d'appareil de mesures spectrales pour ce type de technologie, ils ne peuvent donc rien vérifier.

En première instance, c.-à-d. à l'étape de la Municipalité et du Gouverneur de la région nous n'avons pas été pris au sérieux. En ce qui les concernent l'essentiel étant de croire simplement et aveuglément Swisscom. Par conséquent il a fallu engager immédiatement une procédure en deuxième instance, c.-à-d. le permis de construction de la direction énergétique et des transports, mais ce fût pareil, l'avis positif a été maintenu, ce qui devait permettre la réalisation du site de base sans problème.

En revanche le permis de construction a été aussi attaqué au Tribunal Administratif qui a rendu un autre avis. L'association Gigahertz a été d'abord considérée en tant qu'organisation de protection de l'environnement sur le secteur de rayonnements électromagnétiques (*merci bien !*) La plainte a donc été légitimée et deuxièmement rien ne peut être entrepris tant que la plainte est à l'instruction. La station émettrice doit se mettre immédiatement en conformité. La Direction énergétique et des transports qui avait délivré le permis a "blâmé" l'association Gigahertz pour ne pas avoir respecté les délais de procédures au Tribunal Administratif.

Les prés instances, c.-à-d. le Gouverneur de la région et la Direction de la construction doivent maintenant recommencer à zéro et d'abord clarifier si une puissance de 5 watts ERP suffit pour couvrir la zone définie de 330 kilomètres carrés et si les futures stations émettrices WiMax doivent être soumises à une procédure d'autorisation de construction propre ou pas.

Nous sommes naturellement tendus, car les instances locales souhaitent ne plus vouloir s'occuper de ces affaires, et demandent à l'Office Fédéral des Communications de les gérer car c'est eux qui ont vendu les concessions WiMax pour 5.8 millions de FS, et de plus ils sont juges et partis, donc non neutres.

Dans son jugement le Tribunal Administratif demande aux protagonistes que des arrangements puissent être trouvés. Nous sommes sur nos gardes, car nous comprenons qu'avec respectivement 4,85 et 5,8 millions de Fs payés les installateurs ne veulent pas en rester là, c'est à dire presque rien pour l'instant.

Vous aussi, soutenez et devenez membre de l'association écologique Gigahertz qui lutte contre les champs électromagnétiques.